

Le négoce : ultime maillon de la chaîne de traçabilité entre la forêt et les artisans

Volontaristes et fidèles à leur stratégie environnementale, les agences PanoFrance anticipent à nouveau sur la législation et la demande du marché. En effet, de plus en plus de constructeurs, charpentiers, menuisiers, agenceurs veulent une **garantie sur l'origine des bois** et il est tout naturel pour les agences PanoFrance de les accompagner dans cette démarche. Une politique "verte" exigée pour les constructions et marchés publics en 2010 et désormais chère au grand public.



En effet, cette certification décernée par le FCBA vient couronner un engagement fort en matière d'environnement et de transparence. Ainsi les toutes agences PanoFrance, proposent désormais des produits bois 100 % PEFC pour les essences de feuillus et de résineux, dans toutes les familles de produits :

Bois de menuiserie

Plots, avivés, dépareillés, colonnes, carrelets

Bois de construction

Charpente, liteaux et voliges pour la couverture, bois de structure et bardages pour toutes constructions à ossature bois

Panneaux

Contreplaqués, panneaux et dalles OSB, MDF, panneaux massifs, 3 plis, lamellés collés, plans de travail, panneaux mélaminés ou stratifiés

Produits d'agencement et d'aménagement à base de bois

Lambris, parquets, revêtements de sol, lames de terrasses, menuiseries extérieures et intérieures, blocs-portes, portails...



Proposer du bois certifié PEFC, c'est valoriser un matériau de construction écologique et renouvelable.

Les agences PanoFrance ont ainsi mis en place un système opérationnel de suivi de l'origine des bois, auprès de la totalité de ses fournisseurs et contrôlé par un organisme d'audit externe et indépendant, le FCBA. Encore un avantage décisif pour les entreprises et donneurs d'ordres à la recherche d'un partenaire sûr et citoyen permettant de satisfaire tous les chantiers bois avec une offre certifiée 100% PEFC.

Une traçabilité certifiée et confirmée grâce à l'attestation PEFC n°10-31-1654, qui autorise l'utilisation du logo PEFC et la certification n°09-01065 par le FCBA de la chaîne de contrôle des bois dans les négoce pour justifier sur les factures les produits bois certifiés à 100 % PEFC.

PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (**Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières**)

PEFC est un système international de certification de la gestion durable des forêts. La marque de certification **PEFC garantit l'exploitation durable des forêts et le suivi des flux de bois depuis les forêts jusqu'aux négociants.**

Une certification des plans de gestion forestière, assurée par les propriétaires forestiers publics et privés, garantit le respect des fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt ainsi que le renouvellement des forêts et leur replantation. Il s'agit du **système international de certification qui permet d'offrir une garantie aux consommateurs** quant à l'origine du bois qu'ils utilisent : choisir un produit certifié PEFC, c'est contribuer à la pérennité des forêts et au bien-être de la planète.

Avec **35 pays membres, 225 millions d'hectares de forêts** certifiées dans le monde et près de **5.700 chaînes de contrôle**, PEFC est le système de certification forestière leader dans le monde. En France, il ne cesse de progresser ; en octobre 2009, PEFC France compte 5 millions d'hectares, près de 46.000 propriétaires et 1.680 chaînes de contrôle.



PEFC : 10-31-1654
FCBA : 09-01065

Promouvoir la gestion durable de la forêt